

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 26 septembre 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 174 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT - Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sophie AMARANTINIS - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALLETTI - Guy BARRET - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Odile BONTHOUX - Patrick BORÉ - Jacques BOUDON - Michel BOULAN - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Marie-Christine CALATAYUD - Henri CAMBESSEDES - Jean-Louis CANAL - Laure-Agnès CARADEC - Eric CASADO - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Bruno CHAIX - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Gérard CHENOZ - Jean-David CIOT - Frédéric COLLART - Jean-François CORNO - Pierre COULOMB - Georges CRISTIANI - Sandra DALBIN - Michel DARY - Philippe DE SAINTDO - Sophie DEGIOANNI - Jean-Claude DELAGE - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Sylvaine DI CARO - Nouriaty DJAMBAE - Pierre DJIANE - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY-OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPY - Nathalie FEDI - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI - Gilbert FERRARI - Céline FILIPPI - Claude FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY-VLASTO - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Georges GOMEZ - Jean-Pascal GOURNES - Olivier GUIROU - Daniel HERMANN - Jean HETSCH - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Nicole JOULIA - Mireille JOUVE - Didier KHELFA - Nathalie LAINE - Dany LAMY - Michel LAN - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSÈS - Stéphane LE RUDULIER - Michel LEGIER - Gisèle LELOUIS - Gaëlle LENFANT - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Hélène LHEN-ROUBAUD - Jean-Pierre MAGGI - Antoine MAGGIO - Irène MALAUZAT - Richard MALLIÉ - Joël MANCEL - Bernard MARANDAT - Rémi MARCENGO - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Régis MARTIN - Bernard MARTY - Florence MASSE - Roger MEI - Danielle MENET - Patrick MENNUCCI - Arnaud MERCIER - Xavier MERY - Yves MESNARD - Marie-Claude MICHEL - Danielle MILON - André MOLINO - Jean-Claude MONDOLINI - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Yves MORAINÉ - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Christian PELLICANI - Serge PEROTTINO - Claude PICCIRILLO - Catherine PILA - Patrick PIN - Marc POGGIALE - Jean-Jacques POLITANO - Gérard POLIZZI - Henri PONS - Véronique PRADEL - Marine PUSTORINO-DURAND - Julien RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Maryse RODDE - Georges ROSSO - Michel ROUX - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Isabelle SAVON - Jean-Pierre SERRUS - Monique SLISSA - Jules SUSINI - Luc TALASSINOS - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Jocelyne TRANI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Yves WIGT - Didier ZANINI - Kheira ZENAFI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Serge ANDREONI représenté par Pascal MONTECOT - Patrick APPARICIO représenté par André BERTERO - Loïc BARAT représenté par Gisèle LELOUIS - Moussa BENKACI représenté par Odile BONTHOUX - Jean-Louis BONAN représenté par Nathalie LAINE - Nadia BOULAINSEUR représentée par Roland CAZZOLA - Frédéric BOUSQUET représenté par Michèle EMERY - Valérie BOYER représentée par Mireille BALLETTI - Christine CAPDEVILLE représentée par Yves MESNARD - Marie-

Signé le 26 Septembre 2019

Reçu au Contrôle de légalité le 02 octobre 2019

Arlette CARLOTTI représentée par Bernard MARTY - Maurice CHAZEAU représenté par Jacques BOUDON - Anne CLAUDIUS-PETIT représentée par Martine RENAUD - Auguste COLOMB représenté par Hélène GENTE-CEAGLIO - Monique CORDIER représentée par Laure-Agnès CARADEC - Robert DAGORNE représenté par Georges CRISTIANI - Monique DAUBET-GRUNDLER représentée par Maxime TOMMASINI - Bernard DESTROST représenté par Jérôme ORGEAS - Olivier FREGÉAC représenté par Alexandre GALLESE - Jean-Claude GAUDIN représenté par Yves MORAINÉ - Marie-Madeleine GEIER-GHIO représentée par Daniel HERMANN - Philippe GRANGE représenté par Philippe GINOUX - Frédéric GUINIERI représenté par Joël MANCEL - Garo HOVSEPIAN représenté par Stéphane MARI - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Gérard BRAMOULLÉ - André JULLIEN représenté par Patrick PIN - Jean-Marie LEONARDIS représenté par Serge PEROTTINO - Marie-Louise LOTA représentée par Catherine PILA - Laurence LUCCIONI représentée par Julien RAVIER - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Marcel MAUNIER représenté par Jocelyne TRANI - Georges MAURY représenté par Yves BEAUVAL - Michel MILLE représenté par Didier KHELFA - Richard MIRON représenté par Gérard CHENOZ - Virginie MONNET-CORTI représentée par Isabelle SAVON - Patrick PADOVANI représenté par Solange BIAGGI - Stéphane PAOLI représenté par Philippe DE SAINTDO - Roger PELLENC représenté par Hervé FABRE-AUBRESPY - Roger PIZOT représenté par Jean-David CIOT - Muriel PRISCO représentée par Gérard POLIZZI - Bernard RAMOND représenté par Guy BARRET - Alain ROUSSET représenté par Danielle MENET - Patrick VILORIA représenté par Véronique PRADEL - David YTIER représenté par Nicolas ISNARD - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Régis MARTIN.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Michel CATANEO - Laurent COMAS - Sandrine D'ANGIO - Jean-Claude FERAUD - Samia GHALI - Bruno GILLES - Albert GUIGUI - Eliane ISIDORE - Marie MUSTACHIA - Chrystiane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Stéphane PICHON - Nathalie PIGAMO - Roland POVINELLI - Stéphane RAVIER - Florian SALAZAR-MARTIN - Eric SCOTTO - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Emmanuelle SINOPOLI - Marie-France SOURD GULINO - Philippe VERAN - Karim ZERIBI.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Patrick MENNUCCI représenté à 14h45 par Eugène CASELLI - Marine PUSTORINO-DURAND représentée à 14h45 par Josette VENTRE - Yves VIDAL représenté à 15h15 par Olivier GUIROU - Michel DARY représenté à 16h00 par Marie-France DROPHY-OURET - Solange BIAGGI représentée à 16h00 par René BACCINO - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI à 16h25 représentée par Henri CAMBESSEDES.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Dany LAMY à 14h32 - Gérard POLIZZI à 14h45 - Bruno CHAIX à 14h54 - Didier PARAKIAN à 15h15 - Yves VIDAL à 15h15 - Lisette NARDUCCI à 15h17 - Jean-Pierre SERRUS à 15h20 - Antoine MAGGIO à 15h20 - Jacques BOUDON à 15h20 - Eugène CASELLI à 15h25 - Frédéric COLLART à 15h25 - Nathalie LAINÉ à 15h30 - Jean-Louis TIXIER à 15h30 - Sandra DALBIN à 15h31 - Josette FURACE à 15h34 - Roland CAZZOLA à 15h34 - Roland BLUM à 15h52 - Jean ROATTA à 15h53 - Catherine PILA à 15h55 - Bernard MARANDAT à 16h00 - Pascal MONTECOT à 16h02 - Michel LAN à 16h03 - Richard MALLIÉ à 16h03 - Stéphane LERUDULIER à 16h04 - Claude FILIPPI à 16h04 - Jean MONTAGNAC à 16h06 - Céline FILIPPI à 16h10 - Sophie AMARANTINIS à 16h11 - Marie-Laure ROCCA-SERRA à 16h15 - Dominique FLEURY-VLASO à 16h08 - Gérard GAZAY à 16h09 - Georges ROSSO à 16h15 - Danielle MENET à 16h15 - Eric CASADO à 16h15 - Odile BONTHOUX à 16h15 - Sabine BERNASCONI à 16h15 - Lionel ROYER-PERREAUT à 16h15 - Nicole JOULIA à 16h15 - Gilbert FERRARI à 16h15 - Philippe DE SAINTDO à 16h15 - Irène MALAUZAT à 16h15 - Frédéric VIGOUROUX à 16h16 - Danielle MILON - Yves MESNARD à 16h20 - Patrick PIN à 16h20 - Sophie DEGIOANNI à 16h20 - Jean-Pascal GOURNES à 16h20 - Frédéric VIGOUROUX à 16h20 - Guy ALBERT à 16h20 - Maryse RODDE à 16h20 - François BERNARDINI à 16h20 - Gaëlle LENFANT à 16h20 - Bernard MARTY à 16h20 - Christian PELLICANI à 16h20 - Pierre COULOMB à 16h20 - Jean-Claude DELAGE à 16h23 - Sylvaine DI CARO à 16h23 - Francis TAULAN à 16h23 - Jules SUSINI à 16h23 - Jean-Louis CANAL à 16h24 - Richard FINDYKIAN à 16h27 - Christophe AMALRIC à 16h29 - Jacky GERARD à 16h30 - Florence MASSE à 16h36 - Mireille BALLETTI à 16h37 - Eric LE DISSES à 16h3 - Claude VALLETTE à 16h39 - Albert LAPEYRE à 16h43 - Dominique TIAN à 16h45 - Remi MARCENGO à 16h45 - Danièle GARCIA à 16h50

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

TRA 008-6780/19/CM

■ Réalisation du pont de la Guiramande - Liaison entre le Chemin de la Guiramande et le parking relais Krypton à Aix-en-Provence - Approbation du bilan de la concertation

MET 19/12220/CM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence développe une politique de transports qui tend à favoriser les transports en commun au détriment de la voiture particulière. Pour ce faire, elle réalise des parcs relais, des pôles d'échanges, des voies réservées aux transports en commun.

Dans ce contexte, un certain nombre d'aménagements est programmé et réalisé dans les quartiers sud d'Aix-en-Provence, notamment l'extension du parc relais Krypton (P+R), l'aménagement d'une gare routière contiguë à celui-ci et la réalisation d'un pont dédié aux modes doux et aux transports en commun sur l'autoroute A8. Ainsi, l'ouvrage améliore la desserte de la gare routière du Krypton grâce aux aménagements de couloirs bus.

Par ailleurs, dans le cadre du Plan Campus, l'université Aix Marseille Provence prévoit l'installation de la faculté de sciences économiques et de gestion sur le site de la Pauliane à Aix-en-Provence, au sud de la rivière de l'Arc. Le parc relais Krypton sera également le terminus de la ligne de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) que réalise la Métropole sur Aix en Provence.

Afin de compléter et d'optimiser l'aménagement de ce quartier, la Métropole propose de réaliser un pont sur l'Arc reliant le Chemin du Viaduc au Parc relais Krypton afin de faciliter l'accès à celui-ci et à sa gare routière.

Cet ouvrage permettra l'accès au P+R pour les usagers venant de la RD9 et de la RD8n, sans passer par l'échangeur du Pont de l'Arc. Il facilitera également l'accès en transport en commun (voie réservée) et assurera une continuité de cheminement des modes doux entre le campus actuel situé au Nord de l'autoroute et son extension prévue au Sud.

Le programme des travaux a été présenté au Conseil de Communauté du Pays d'Aix du 19 juillet 2013, qui a approuvé ce dernier ainsi que le cout prévisionnel de l'opération relatif à l'investissement qui s'établit à 5 000 000,00 € HT.

Par délibération du 15 février 2018, la Métropole Aix-Marseille-Provence décidait de confier la maîtrise d'ouvrage déléguée à la SPLA Pays d'Aix Territoires en vue de la réalisation de cette infrastructure dénommée « Pont de la Guiramande ».

En application des dispositions de l'article L.103-2 du Code de l'Urbanisme et du 2° de l'article R.103-1 du même code, ce projet est soumis à concertation préalable du public.

- Rappel des objectifs poursuivis

Par délibération TRA 005-5366/19/BM du 28 février 2019, le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence a validé et défini les modalités de concertation préalable du public en vue de la réalisation de ce projet.

Les modalités définies sont les suivantes :

Signé le 26 Septembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 02 octobre 2019

- Mise à disposition en mairie annexe du Pont de l'Arc d'un dossier intégrant les éléments d'information sur le projet ainsi que d'un registre destiné à recueillir les observations du public,
 - Information de la population par voie de presse,
 - Information de la population sur le site internet de la Métropole Aix-Marseille-Provence et du territoire du Pays d'Aix : www.ampmetropole.fr et www.paysdaix.fr
- Mise en œuvre de la concertation

A partir du lundi 11 mars 2019 et jusqu'au 12 avril 2019 inclus, un dossier intégrant les éléments d'information sur le projet ainsi qu'un registre destiné à recueillir les observations du public ont été mis à disposition du public en Mairie annexe du Pont de l'Arc (5 Route des Milles - Place Sextia Conca, 13090 Aix-en-Provence), aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux.

Une information de la population a été effectuée par voie de presse. Un avis est ainsi paru le 05 mars 2019 dans le quotidien « La Provence » toutes éditions Bouches-du-Rhône.

Une information de la population a également été effectuée sur le site internet de la Métropole Aix-Marseille-Provence et du Territoire du Pays d'Aix (www.ampmetropole.fr et www.paysdaix.fr) à compter du 1^{er} Mars 2019.

La concertation a été organisée conformément à la délibération TRA 005-5366/19/BM.

- Bilan

Le registre a permis de recueillir 17 observations écrites :

En général, l'intérêt du projet est évident et il est demandé de poursuivre rapidement à la construction de l'ouvrage.

Un certain nombre de remarques relève le fait que le dossier était sommaire. La concertation préalable du public a eu lieu durant la phase d'élaboration du projet, à savoir à un moment où les études nécessaires à la réalisation du projet n'étaient pas encore réalisées. Le dialogue permet d'enrichir le projet d'aménagement par l'implication des riverains et des usagers du projet.

Au sujet de la circulation dans le quartier, il y a une crainte d'asphyxie du quartier du Pont de l'Arc. Il apparaît une demande de jalonnement clair pour éviter que ce nouvel itinéraire ne devienne préférentiel pour accéder au centre-ville. L'objectif est d'amener les usagers venant de la RD9 et de la RD8n vers le Krypton pour faciliter l'usage du P+R. La route qui connecte le pont vers les 2 routes départementales, le chemin du Viaduc, ne fait pas partie du projet et sa largeur actuelle limitée ne favorise pas le trafic de transit. Le pont aide surtout à fluidifier le trafic local. La création d'un véritable bypass semble peu probable vu l'existence de la voie parallèle, chemin de l'Arc du Meyran. Ainsi, le profil du pont nécessaire à l'objectif unique de déserte de P+R est un double sens pour les véhicules légers pour permettre l'accès et le retour.

Quelques remarques soulèvent la nécessité de garder et développer les liens des modes doux. Le franchissement piéton de l'Arc via « la surverse » était toléré mais est actuellement interdit. Le pont permet de relier des cheminements des modes doux entre le nord et le sud confortablement. Ceci est aussi intéressant pour le fonctionnement entre le futur Campus universitaire d'économie de La Pauliane et les facultés de sciences de lettres et de droit situés sur l'avenue Schuman. Ainsi, l'ouvrage prévu permettra de maintenir la continuité du cheminement piéton le long de l'Arc.

Il est demandé de porter une attention particulière lors du chantier à la sauvegarde de l'environnement. Ce principe sera appliqué en phase travaux et en phase exploitation ; Le terrain municipal en face du CREPS pourrait être réhabilité en parc urbain afin de permettre la création d'une liaison verte vers la

promenade des bords de l'Arc. Cette proposition d'aménagement peut être opportune, elle n'est toutefois pas comprise dans le périmètre du présent projet.

La concertation sur le projet de liaison entre le Chemin de la Guiramande et le Parking Relais Krypton - Pont sur l'Arc – n'a pas fait ressortir d'opposition au projet. Aucun argument soulevé ne permet de remettre en cause ce projet ; son utilité est même confirmée.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L103-2 et R103-1 ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.
- La délibération n° TRA 005-5366/19/BM du Conseil de la Métropole du 28 février 2019 approuvant les modalités de concertation préalable du public en vue de la réalisation de ce projet ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aix

Oui le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article unique:

Est approuvé le bilan de la concertation publique réalisée dans le cadre du projet pont de la Guiramande - liaison entre le Chemin de la Guiramande et le parking relais Krypton à Aix-en-Provence.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Transports, Mobilité et Déplacements

Roland BLUM